

Programme vert à Scarborough

Numéro 1 - avril 2003

BIENVENUE AU... PROGRAMME DE LA BOÎTE VERTE !

À partir de la semaine du 24 juin, vous participerez au nouveau programme de collecte des ordures ménagères lancé à Scarborough, le Programme de la boîte verte.

La collecte de vos matières organiques – telles que déchets alimentaires et emballages en papier ayant contenu des produits alimentaires (voir la rubrique « Que peut-on mettre (et ne pas mettre) dans la boîte verte? » pour de plus amples détails) - organisée dans le cadre du Programme de la boîte verte, nous permettra de réduire la quantité d'ordures ménagères que Toronto envoie à la décharge.

Qu'est-ce qui fait l'attrait du Programme de la boîte verte?

Deux choses : d'abord, envoyer nos déchets à la décharge coûte cher, ensuite réutiliser les matières organiques est bon pour l'environnement.

La décharge municipale de Keele Valley a fermé ses portes en 2002 et Toronto envoie maintenant tous ses déchets au Michigan par camion. L'élimination des déchets est passée de 12 \$/tonne à 52 \$/tonne, soit une augmentation de plus de 300 %! Les matières organiques représentent près de 30 % des déchets destinés à la décharge. Le Programme de la boîte verte nous permettra de « réacheminer » ces matières et de les transformer en compost que nous pourrions réutiliser.

Plus de 95 % de résidents d'Etobicoke participent activement au Programme de la boîte verte depuis septembre 2002.

Qu'aurai-je à faire?

Le Programme de la boîte verte est facile à suivre. Tout ce que vous avez à faire est de placer vos déchets organiques (c.-à-d. ceux qui sont « malodorants », comme les déchets alimentaires et les emballages en papier ayant contenu des aliments) dans la boîte verte au bord du trottoir une fois par semaine. La ville les ramassera et les transportera jusqu'à une usine de traitement où ils seront transformés en compost pour les entreprises agricoles et les parcs.

Pourrai-je participer au Programme de la boîte verte?

Si la ville ramasse déjà vos ordures ménagères, vous participerez au Programme de la boîte verte. (Si vos déchets sont centralisés ou ramassés par une entreprise privée – c'est le cas pour les appartements et certaines maisons en rangée – vous ne participerez pas encore au Programme.)

LES JOURS DE COLLECTE DES ORDURES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES VONT-ILS CHANGER?

Il est possible que les jours de collecte des ordures changent. Nous vous enverrons un nouveau calendrier avant le début du programme, la semaine du 24 juin. Vous pourrez vérifier si ces jours ont changé.

1. La boîte verte contenant vos déchets organiques (ceux qui sont malodorants) sera ramassée toutes les semaines.
2. Les ordures ménagères (les déchets qui ne sont pas malodorants) seront ramassées *toutes des deux semaines*.
3. Les matières recyclables continueront d’être ramassées toutes les deux semaines.
4. Les déchets de jardin continueront d’être ramassés toutes les semaines en avril, mai, octobre et novembre, et toutes les deux semaines en juin, juillet, août et septembre.

L’important est de vous rappeler que ce que vous considérez comme des « déchets » aujourd’hui ne le sera plus une fois que le Programme de la boîte verte sera en place. Toutes les matières organiques (déchets alimentaires, serviettes en papier souillées, déchets de viande et de poisson, litières pour chat, déchets d’origine animale, couches) seront ramassées toutes les semaines dans votre boîte verte.

Il ne restera plus dans vos ordures ménagères que des emballages et contenants en plastique non recyclables, des jouets et de la vaisselle cassés, des ampoules électriques, des chaussures de sport usées, etc.; autrement dit, des déchets secs qui n’ont pas d’odeur et peuvent attendre deux semaines avant d’être ramassés.

COMMENT FONCTIONNE LE PROGRAMME DE LA BOÎTE VERTE?

La ville de Toronto vous fournira deux boîtes – une de grande dimension montée sur roues que vous pourrez amener au bord du trottoir, et une petite que vous pourrez installer sous l’évier de votre cuisine ou dans tout autre endroit qui vous paraît commode. Vous pouvez doubler les boîtes d’un sac en plastique (sac à provisions, par exemple), comme vous le faites maintenant. Les boîtes vous seront livrées à domicile en mai ou juin.

QUE PEUT-ON METTRE (ET NE PAS METTRE) DANS LA BOITE VERTE?

À mettre dans la boîte verte...

- Déchets de fruits et de légumes;
- déchets de viande, de fruits de mer et de poisson;
- pâtes, pain et céréales;
- produits laitiers, coquilles d’œufs;
- mouture de café, filtres à café, sachets de thé;
- serviettes et mouchoirs en papier souillés;
- emballages en papier ayant contenu des produits alimentaires : emballages en papier ayant contenu des produits prêts-à-manger, cartons pour la crème glacée, papier de moules à muffins, sacs à farine et à sucre;
- tasses à café en papier, assiettes en papier;
- bonbons, biscuits, gâteaux;
- ingrédients de pâtisserie, fines herbes, épices;
- plantes d’intérieur, terre comprise;
- couches, serviettes sanitaires;
- déchets d’origine animale, litière (provenant de cages à oiseaux/hamster, p. ex.), etc.;

- aliments pour animaux domestiques.

Les articles suivants ne doivent pas être placés dans la boîte verte ...

(Comme ils ne se décomposent pas, ils ne peuvent être transformés en compost.)

- Pellicules étirables en plastique, petits sacs en plastique, sacs à sandwich;
- articles en plastique, tels que contenants alimentaires (p. ex., pots à yaourt ou à margarine), couverts;
- sacs à lait en plastique;
- articles en styromousse, plateaux ayant servi à emballer la viande;
- papier d'aluminium;
- fleurs artificielles;
- articles en cuir, produits textiles, vêtements;
- tapis, moquette;
- mégots de cigarettes, produits du tabac;
- bouchons (provenant de bouteilles de vin, etc.)
- gomme à mâcher;
- cure-oreilles, coton hydrophile, tampons démaquillants;
- débarbouillettes pour bébé;
- feuilles jetables pour balai à laver le plancher;
- charpie provenant du sèche-linge, assouplissant textile en feuilles;
- sacs aspirateur et leur contenu;
- plumes;
- cheveux, poils d'animaux domestiques;
- cendres de cheminée ou de barbecue;
- produits en bois, rognures de bois.

QUE DEVIENNENT VOS MATIÈRES ORGANIQUES?

Les matières organiques que vous aurez déposées dans votre boîte verte au bord du trottoir seront ramassées par le service des éboueurs, placées dans l'un des deux compartiments du camion et transportées à l'usine municipale de traitement des déchets organiques de Dufferin. Là, elles seront inspectées et les articles trop grands ou indésirables séparés des autres. Les matières organiques seront transformées par un processus biologique, appelé « digestion anaérobie », en matières solides, puis en compost propre et riche.

La digestion anaérobie est un processus biologique ayant recours à des bactéries pour décomposer les solides en absence d'oxygène.

ILLUSION D'OPTIQUE!

Lorsque le Programme de la boîte verte aura commencé, vous aurez peut-être l'impression, en regardant depuis votre fenêtre, que les éboueurs jettent vos ordures ménagères et vos déchets organiques au même endroit dans le camion. N'ayez crainte, le camion est équipé de deux compartiments distincts – dont l'un est réservé aux matières organiques.

CONTINUEZ DE COMPOSTER!

Si vous utilisez déjà un composteur de jardin, nous vous encourageons à continuer. L'avantage du Programme de la boîte verte est qu'il vous permet de vous débarrasser de matières que vous ne pouvez composter seuls, comme, par exemple, les déchets d'origine animale, les déchets de viande et de poisson et les couches.

VISITES D'ÉTUDIANTS

La ville de Toronto a engagé des étudiants pour rendre visite aux résidents de Scarborough ce printemps et leur expliquer le Programme de la boîte verte. Il est possible que vous ayez déjà eu leur visite (ils ont commencé leur ronde en février).

Les étudiants se feront un plaisir de répondre à toutes les questions que vous pourriez avoir sur le Programme, alors profitez-en! Le succès du Programme de la boîte verte repose sur une bonne information.

Si vous avez raté leur visite, ne vous inquiétez pas : vous recevrez beaucoup d'information au cours des prochains mois.

DES QUESTIONS? BESOIN D'UN COMPLÉMENT D'INFORMATION?

Si vous avez des questions sur le Programme de la boîte verte, appelez le Service à la clientèle de la ville de Toronto au 416 338-2010 ou consultez notre site Web à :

www.toronto.ca/greenbin